

BILAN ANNUEL 2025

Cour administrative d'appel de Paris



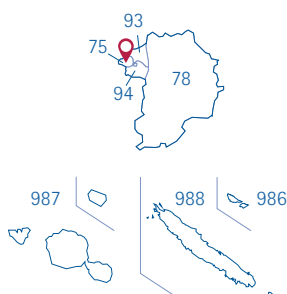
Pascale FOMBEUR
Présidente de la cour
administrative d'appel
de Paris

“ **E**n 2025, la cour s'est prononcée sur un grand nombre d'affaires d'enjeu national. Elle a reconnu, en particulier, la responsabilité de l'État du fait de l'autorisation de pesticides à base de chlordécone utilisés dans les bananeraies aux Antilles jusqu'en 1993, ou, en matière de médicaments, du fait de l'insuffisante information des patientes enceintes traitées par Depakine® quant aux risques pour le bébé à naître. Elle a également reconnu l'existence d'un préjudice écologique dû à l'usage des produits phytopharmaceutiques et ordonné à l'État de réexaminer, au regard des données scientifiques les plus récentes, les autorisations de mise sur le marché déjà délivrées.

Certaines affaires jugées ont même dépassé les frontières, puisqu'elle a par exemple contrôlé, dans des circonstances exceptionnelles, le refus de l'État d'organiser le rapatriement de Français qui étaient partis rejoindre les rangs de l'État islamique et étaient restés retenus dans le nord-est de la Syrie.

Dans le même temps, la cour s'est mobilisée pour faire face à une hausse massive des recours déposés devant la juridiction, de 18 % en un an, notamment en matière de droit des étrangers.

Enfin, la cour s'est investie tout particulièrement dans le dialogue avec les avocats. Ces travaux ont permis la signature, le 15 décembre 2025, de la Charte et du guide de bonnes pratiques des écritures devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel et ils se prolongeront, en 2026, par l'adoption d'un document pédagogique sur l'instruction et l'audience et sur les référés d'urgence.



Effectifs de la juridiction :

114

personnes dont :

49

magistrates
et magistrats

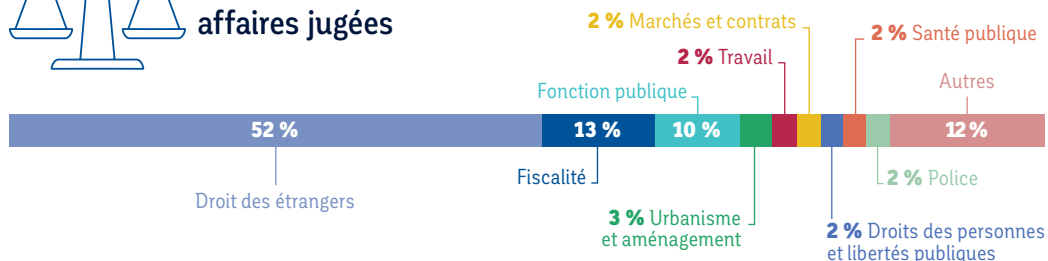
65

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

2025 en chiffres



5 735
affaires jugées



Droit des étrangers : visas et titres de séjour, obligations de quitter le territoire, expulsions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des salariés protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



3 891
affaires jugées en moins d'un an

✚ 8 % par rapport à 2024



6 568
affaires enregistrées

✚ 18 % par rapport à 2024



9 mois et 21 jours
de délai moyen de jugement

✚ 2 jours par rapport à 2024



81 %
Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



1
médiation engagée
Identique à 2024